

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.MEUNIER donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (1) :

Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Demande de subvention au titre du contrat de ruralité - Réhabilitation d'un bâtiment existant en équipement multivalent (salle de spectacle et de réception) de la commune de La Roche-Posay

Le conseil municipal de La Roche-Posay a décidé la réhabilitation d'un bâtiment existant en équipement multivalent (salle de spectacle et de réception) dont les objectifs principaux sont de disposer d'une salle de spectacle de grande qualité lui permettant d'organiser des manifestations de renommée nationale, de répondre à une demande de lieux de répétition et de développer le tourisme d'affaires avec l'accueil de congrès et de séminaires.

Le bureau doit maintenant se prononcer sur le soutien qu'il désire apporter à l'opération de la commune de La Roche-Posay ainsi que sur les modalités de financement de cette opération.

* * * * *

VU la circulaire du 23 juin 2016 du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,

VU le contrat de ruralité 2017-2020 de Grand Châtellerault signé le 30 juin 2017,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT l'intérêt majeur pour le territoire communautaire et ses communes de pouvoir solliciter les crédits de l'État affectés aux opérations en faveur de la ruralité, dans un souci d'une offre de qualité à toute la population,

CONSIDÉRANT le contrat de ruralité et particulier la fiche page 23 de l'annexe concernant le projet de la commune de La Roche-Posay et en particulier l'axe 3 « l'attractivité du territoire, dans ses diverses composantes économiques et ses offres d'animation »

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 mars 2018

n°3

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de soutenir le dossier « Réhabilitation d'un bâtiment existant en équipement multivalent – salle de spectacle et de réception » de la commune de la Roche-Posay
- d'approuver le plan de financement suivant : coût total 4 000 000 euros HT

FEADER	250 000
FNADT	300 000
Contrat de ruralité	759 337
Fonds de concours Grand Châtellerault	100 000
Conseil Régional	190 663
Conseil Départemental	400 000
Autre	1 100 000
Autofinancement communal	900 000
Total des recettes	4 000 000

Etudes	134 465
Travaux	3 023 000
Matériel	201 947
Prestations intellectuelles	383 588
Assurances	57 000
Provision pour imprévus	200 000
Total des dépenses	4 000 000

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 21/03/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER